

Année académique 2025 - 2026

Département de l'Education et du Social

# Bachelier: assistant social

**HELHa Campus Mons** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél: +32 (0) 65 40 41 45 Fax: +32 (0) 65 40 41 55 Mail: social.mons@helha.be

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél: +32 (0) 71 15 98 00 Fax: Mail: social.montignies@helha.be

**HELHa Campus Montignies (HD)** 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél: +32 (0) 71 15 98 00 Fax: Mail: social.montignies@helha.be

**HELHa Louvain-la-Neuve** Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Tél: +32 (0) 10 48 29 63 Fax: Mail: social.lln.bac@helha.be

# 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 210 Psychologie sociale						
Ancien Code	SOAS2B10	Caractère	Obligatoire			
Nouveau Code	C/L/M/C/L/C/L/M/C/L/C/ EAS2100 + CEAH2100					
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2			
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h			
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons Luc LEDRU (ledrul@helha.be) HELHa Campus Montignies Yves-Hiram HAESEVOETS (haesevoetsyh@helha.be) HELHa Campus Montignies (HD) Yves-Hiram HAESEVOETS (haesevoetsyh@helha.be) HELHa Louvain-la-Neuve Sylvie ROBERTI (robertis@helha.be)					
Coefficient de pondération		20				
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC				
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français				

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette unité d'enseignement contribue à la compréhension des imbrications entre conduites humaines, réalités psychiques et champ social. Elle apporte les éléments théoriques qui permettent une réflexion sur la complexité des conduites humaines dans une dimension collective. Elle vise à amener l'étudiant à s'interroger sur les mécanismes de sa propre participation Connaitre et comprendre les concepts de la psychologie sociale.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e)e Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS3 Reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements

# Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL
  - 2.3 Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l'agir ensemble
- Compétence 3 INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE
  - 3.1 Construire son identité professionnelle
  - 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
  - 3.3 Exercer un jugement professionnel.

# Compétence 4 IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX

- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
- 4.2 Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs

# Compétence 5 Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.

- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
- 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.

# Compétence 6 ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE

6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées

# Acquis d'apprentissage visés

- I. Connaitre et comprendre les concepts de la psychologie sociale
- II. Détecter et analyser les mécanismes psychosociaux de base
- III. Questionner les fonctionnements individuels et collectifs au regard d'un groupe social spécifique

#### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun Corequis pour cette UE : aucun

# 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS2B10A Psychologie sociale 24 h / 2 C

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS2B10A Psychologie sociale 24 h / 2 C

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS2B10X Psychologie sociale 24 h / 2 C

+ HELHa Louvain-

la-Neuve

SOAS2B10A Psychologie sociale 24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### 4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS2B10A Psychologie sociale 20

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS2B10A Psychologie sociale 20

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS2B10X Psychologie sociale 20

+ HELHa Louvain-

la-Neuve

SOAS2B10A Psychologie sociale 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

# Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 2/60 du Bloc 2.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens.

### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).



Année académique 2025-2026

Département de l'Education et du Social

# Bachelier: assistant social

**HELHa Louvain-la-Neuve** Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

# 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Psychologie sociale							
Ancien Code	11_SOAS2B10A	Caractère	Obligatoire				
Nouveau Code	LEAS2101						
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1				
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h				
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	Sylvie ROBERTI (robertis@helha.be)						
Coefficient de pondération		20					
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français					

# 2. Présentation

### Introduction

"La psychologie sociale est la science qui étudie les conduites humaines et les phénomènes sociaux comme des processus relationnels à l'intérieur desquels le psychologique et le collectif sont indissociables". (Fischer, 1997)

"Essentielle pour comprendre le monde qui nous entoure, le psychologie sociale éclaire les interactions entre les individus et la société" ( Yzerbyt & Klein , 2019)

Cette activité d'apprentissage vise à doter les étudiant·e·s de grilles d'analyse issues de différents champs de la psychologie sociale, afin de élargir leur compréhension de :

- L'articulation complexe entre la situation personnelle et sociale du bénéficiaire et les comportements qu'il peut adopter;
- La dynamique de la relation d'aide se nouant entre le travailleur social et le bénéficiaire ;
- Les relations intra et inter-groupales dans le travail social collectif
- Réaliser des liens entre des évènements récents et passé et ce qui se passe dans leur quotidien et dans la société actuelle

# Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant·e sera capable de :

- comprendre les principaux concepts de la psychologie sociale.
- identifier et analyser les mécanismes psychosociaux de base à l'œuvre dans le travail social.
- développer un regard critique sur le positionnement du travailleur social dans la relation d'accompagnement, à partir de processus psychosociaux
- mener une réflexion sur des phénomènes sociaux comme les mécanismes d'influence, la violence, l'agressivité, les stéréotypes et les préjugés.

# 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

Partie 1 : Qu'est-ce que la psychologie sociale ?

- I. Introduction
- II. Objet de la psychologie sociale
- III. La psychologie sociale?
  - I. Définition
  - II. Jalons historiques
- IV. Méthodologie

V. Evolution de la psychologie sociale VI. Ethique

### Parie 2 : De l'individu au groupe

- I. Au niveau de l'individuLes émotions
  - I. Attitudes et comportements
  - II. La pensée sociale
    - I. la preuve sociale
    - II. Le jugement social
    - III. l'impression
    - IV. la théorie de l'attribution
    - V. Les rumeurs
- II. L'individu et le Groupe
  - I. Le soi
  - II. L'identité sociale
  - III. La catégorisation sociale
  - IV. Le Groupe
    - I. qu'est ce qu'un groupe?
    - II. Structures et Interactiobns
    - III. Prises de décisions collectives
    - IV. Leadership et pouvoir

#### Partie 3:

- I. L'influence sociale
- II. La formationd es normes
- III. Le conformisme
- IV. L'autorité et la rébellion
- V. La persuasion

### Partie 4: Les relations sociales et intergroupes

- I. Les relations interpersonnelles
- II. Emotions Intergroupes
- III. Les stéréotypes
- IV. Aide et agression
- V. Les contacts Intergroupes

# Partie 5 : contexte actuel et psychologie sociale

Conclusion

# Démarches d'apprentissage

- Cours magistral
- Appui sur des cas pratiques (vidéos, illustrations,...)

### Dispositifs d'aide à la réussite

- A la fin de chaque chapitre, un temps de réappropriation et de réflexion collective est organisé en séance : "comment appliquer les concepts étudiés au métier d'assistant e social e ?"
- Lors du dernier cours, une demi-heure est consacrée aux questions/réponses relatives à la matière d'examen

### Sources et références

Delouvée S. (2018). Psychologie sociale. Paris: Dunod.

Fischer, G.N. (1997). La psychologie sociale. Paris : Ed. du Seuil.

Fischer, G.N. (2015). Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale. 5ème édition. Paris: Dunod.

Josien, M. (2014). Techniques de communication interpersonnelle. Paris: Eyrolles. Legal, J.B., & Delouvée, S. (2016). Stéréotypes, préjugés et discrimination. Paris: Dunod. Piermattéo A, Guegan J, Tavani JL. (2019). Psychologie sociale. Paris: De Boeck Supérieur. Sup en Poche Yzerbyt V & Klein O. (2019). Psychologie Sociale. Paris: De Boeck Supérieur. Ouvertures Psychologiques Watzlawick, P., Helmick-Beavin, J., & Jackson, D. (1972). Une logique de la communication. Paris: Seuil. Winkin, Y. (2001). Anthropologie de la communication. De la théorie au terrain. Paris: Ed. du Seuil.

# Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Power Point
- Supports vidéo
- Mise en situation

### 4. Modalités d'évaluation

# **Principe**

Première session : Examen écrit (QCM et questions ouvertes) portant sur toute la matière vue au cours.

L'examen vérifiera :

- la maîtrise des principaux concepts et de mécanismes liés à la psychologie sociale
- la mise en application de ces concepts dans des situations de travail social.

Les supports vidéo et études de cas font partie intégrante de la matière d'examen.

Deuxième session : idem

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

# Dispositions complémentaires

#### Néant

# Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).